

## **Ce que les agents immobiliers doivent savoir sur le NIVEAU 3!**

### **Mise à jour COVID-19 pour les membres**

Chers membres:

La province du Nouveau-Brunswick a récemment annoncé qu'à 23 h 59 le 14 janvier 2022, toute la province passera au niveau 3, le plus restrictif du [plan d'action hivernal provincial](#). Les mesures sous ce niveau peuvent être trouvées [ici](#).

**Les agents immobiliers et les agents (entreprises) peuvent continuer à fonctionner dans le cadre de leurs [plans de prévention des maladies transmissibles/plans opérationnels](#) à jour.**

<b>Guide d'affichage des propriétés au niveau 3</b>	<b>Pratiques exemplaires des agents immobiliers au niveau 3</b>
Toute personne ne faisant pas partie de la même bulle domestique <b>DOIT</b> maintenir une distance physique de 2 mètres (6 pieds) en tout temps.	<b>Limitez autant que possible les interactions en personne.</b>
Toutes les personnes assistant à une visite en personne <b>DOIVENT</b> porter un masque. Le masque N95 ou KN95 est recommandé. Voir <a href="#">Informations sur le masque</a> .	Envisagez d'utiliser des outils virtuels pour les visites, les réunions et les signatures de documents.
Les clients et les agents immobiliers ne doivent pas voyager ensemble pour se rendre à l'exposition.	Les journées portes ouvertes en personne ne devraient pas avoir lieu.
Toutes les personnes assistant à une visite <b>DOIVENT</b> se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains avant et après être entrées dans la propriété.	Conservez une liste de toutes les personnes avec lesquelles vous entrez en contact au cas où vous contracteriez la COVID-19 et devez effectuer la <a href="#">recherche de contacts</a> .
Limitez le nombre de personnes qui assistent aux visites.	Continuez à utiliser <a href="#">Showlog app</a> pour aider au dépistage et à la recherche des contacts.
Limitez les visites seulement aux acheteurs sérieux. Cela pourrait inclure la compréhension de leurs besoins et des lettres de financement de pré-qualification.	Envisagez de fermer les bureaux au public et de limiter le nombre d'employés au sein du bureau en demandant aux individus de travailler à domicile.
Les clients qui assistent à une visite <b>DOIVENT</b> s'abstenir de toucher à quoi que ce soit lorsqu'ils se trouvent dans la propriété.	Restez à la maison si vous présentez un (1) ou plusieurs symptômes de la COVID-19. <a href="#">Informations de dépistage</a> .
L'agent immobilier doit immédiatement désinfecter toutes les zones touchées après la visite.	<b>L'AINB vous recommande fortement de vous faire vacciner complètement dès que</b>

January 13, 2022

possible (y compris votre injection de rappel).

Prenez soin de votre [santé mentale](#). [Accédez au programme d'aide aux membres et à la famille de l'AAINB ici.](#)

Merci de faire votre part pour protéger vos clients, vos collègues agents immobiliers et tous les Néo-Brunswickois!

*Ce document a été élaboré à des fins d'information seulement et est basé sur l'interprétation par l'AAINB des politiques et des conseils qui étaient à notre disposition au moment de la publication. Il ne remplace pas un avis médical ou juridique professionnel. Les agents immobiliers sont priés d'agir avec beaucoup de prudence et de considération pour leur sécurité et leur bien-être, ceux de leurs clients, de leurs collègues et du public.*